

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF****DELIBERATION n°31/2010**
OBJET : DOTATION CANTONALE 2010Conseillers en exercice : 22
Présents : 17
Excusés : 5
Pouvoir : 2
Votants : 19**SÉANCE DU 30 JUIN 2010**

L'an deux mille dix, le mercredi trente juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-deux juin 2010, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAURIN, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Emmanuel DELMOTTE, Heldwige QUEMY, Marie-Anne ROUAN, Aline ZANI, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jacques BARRERE, Jean-Marie BELLONE, Pierre BRANCATO, Marie-Christine DEGLI INNOCENTI, Maurice ELSTUB, Martine LIPUMA, Jeannot MANCINI, Laurence MARGAILLAN, Claudine NAVARRO, Françoise RICORD, Marie-Christine SARFATI, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Sébastien BALZANI qui a donné pouvoir à Marie-Anne ROUAN, Hélène GARDET, Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Danielle MAINCENT, Isabelle TOSELLO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Heldwige QUEMY

Monsieur Emile BEZZONE, Premier Adjoint, expose au Conseil les principes d'attribution de l'aide aux Communes appelée "Dotation Cantonale". Les opérations éligibles à cette dotation sont les suivantes :

- Les travaux concourant à l'entretien de la voirie communale y compris les travaux connexes de réseaux, de parking et d'aménagement de village
- Les procédures de classement dans la voirie communales et les études de schémas communaux de voirie

Il fait mention du courrier de Monsieur le Président du Conseil Général daté du 26 mai 2010, l'informant que la Commune peut prétendre, au titre de cette dotation pour l'exercice 2010, à une aide financière de 40 000 €.

Monsieur le Premier Adjoint donne lecture du dossier de demande de subvention. Les travaux proposés sont les suivants :

Chemin des Allées	53.226 € HT
Chemin de la Treille	46.216 € HT
Chemin de Bramafan	59.769 € HT
TOTAL	159.211 € HT

Le plan de financement s'établit comme suit :

Subvention du Département	40 000,00 € HT
Part communale sur fonds propres	119.211,00 € HT
TOTAL HT	159.211,00 € HT

Le Conseil Municipal, l'exposé du Premier Adjoint entendu et après en avoir délibéré :

APPROUVE ces travaux,
APPROUVE le plan de financement ci-dessus,
SOLLICITE la subvention au titre de la Dotation Cantonale 2010,
PRÉCISE que les montants correspondants ont été inscrits au budget primitif 2010, article 2315-601.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
 Les formalités de publicité ayant été
 Effectuées le
 Et la délibération expédiée à la
 Sous-préfecture le

Pour extrait conforme,
 Le Maire,
 Jean-Pierre MAURIN.